RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS
MA RÉGION BRETAGNE OCTOBRE 2022

Préambule

La société Biscuiterie Loc Maria, située 1 Rue de, Rte de Pelineuc- 22100 Lanvallay (ci-après désignée «Société organisatrice») et 16 hypermarchés Carrefour (liste des magasins concernés dans les annexes) organisent un jeu en ligne (ci-après le « Jeu » ou « Jeu Concours »). Le jeu organisé sur les 16 pages Facebook (liste des pages concernés dans les annexes) est gratuit et sans obligation d'achat.

En prenant part au jeu via une des pages Facebook concernées de l'enseigne , les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de chaque publication du jeu concours concernée.

Il est précisé que le Jeu Concours est développé et géré par Carrefour et BISCUITERIE LOC MARIA à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook, n'assurant que l'hébergement du Jeu Concours au sein de sa Plateforme.

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par Carrefour et BISCUITERIE LOC MARIA.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

Article 1 : Conditions d’accès

1.1.

La participation au Jeu concours est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous:

(i) personne physique et majeure,

(ii) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,

(iii) disposant d’un compte Facebook et accédant au Jeu Concours via la Plateforme de jeu Facebook pendant la durée indiquée au sein de la publication de jeu concernée, aux adresses contenues dans les annexes.

CARREFOUR et BISCUITERIE LOC MARIA procéderont, dans la limite des moyens à leur disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l’hypothèse où l’un de ces critères ne serait pas rempli, l’inscription au Jeu Concours ne pourra être validée.

1.2.

La participation au Jeu Concours est limitée à une inscription au tirage au sort telle que détaillée à l’article 2 ci-dessous.

1.3.

L'accès au Jeu concours est interdit aux salariés de Carrefour S.A.S et BISCUITERIE LOC MARIA et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu Concours, y inclus les membres de leurs familles proches (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire de PACS).

Article 2 : Participation

2.1.

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous:

- Se rendre sur une des pages contenues dans les annexes

- Se rendre sur une des publications dédiées

- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée

- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible sur Carrefour.fr dans la rubrique « Règlements des jeux concours »

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. CARREFOUR et BISCUITERIE LOC MARIA se dégagent de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurpait l'identité d'un tiers.

2.2.

La participation au Jeu Concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Plateforme de jeu Facebook de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

2.3.

La participation au Jeu concours ne sera valable que si les informations requises par CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchues de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

2.4.

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA se réservent le droit de modifier ou mettre fin au Jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu concours est remise en cause dans son objet.

Article 3 : Détermination des gagnants – remise des lots

3.1. Lots

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort entre les participants via Facebook. Ce gagnant remporte le lot indiqué au sein de la publication dédiée disponible sur la Plateforme. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par les organisateurs. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par CARREFOUR et BISCUITERIE LOC MARIA. Si les circonstances l'exigent, CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA se réservent le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

3.2. Détermination des gagnants

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort.

3.3. Information des gagnants / remise des prix

CARREFOUR et BISCUITERIE LOC MARIA informeront les gagnants par message privé sur Facebook. A cette occasion les gagnants se verront avisés des modalités de mise en possession de leur dotation.

Les gagnants se verront recevoir leurs lots directement sur leurs adresses mails. A défaut de n'avoir aucunes réponses dans les délais, les gagnants perdront leur prix sans que la responsabilité de CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA soit engagée, ni une quelconque indemnisation due.

Article 4 : Modification / Arrêt du Jeu concours

4.1.

CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télécommunication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

4.2.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA s'engagent à le notifier aux participants par courrier électronique et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant Carrefour.

4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité de CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

4.4.

Chacun des Participants accepte enfin que CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA puissent mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où ils constateraient un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu concours ou son déroulement même.

L’annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par publication sur la Plateforme ou par tout moyen que CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA jugeraient opportun.

Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité

CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA ne sauraient être responsables des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elles auraient été avisées de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l’application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu’elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Condition d’Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession;

(iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d’utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d’utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA déclinent toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l’utilisation du lot, ou de la prestation d’un fournisseur.

Article 6 : Frais de participation

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la Plateforme dédiée au Jeu.

Pour les participants accédant au Jeu concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

Article 7 : Différent

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Carrefour par courrier à cette adresse, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation des gagnants.

Carrefour Hypermarchés – Grand Jeu «Ma Région Bretagne»

Direction Marketing CRM Digital Carrefour.fr

93 - 95 Avenue de Paris

91342 Massy cedex

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Carrefour par courrier à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de Carrefour préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis au droit Français. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre le(s) participant(s), CARREFOUR ET

BISCUITERIE LOC MARIA, tout litige découlant du présent Règlement sera soumis aux tribunaux ordinaires de France.

Article 8 : Données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, aux fichiers et aux libertés, ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Jeu Concours sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le participant lui interdira toute participation au Jeu.

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du Jeu. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement devront faire l'objet d'une autorisation expresse du participant. Par sa participation au Jeu, le participant accepte le Règlement et la collecte desdites données. Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Jeu Concours, sauf accord contraire exprès du participant.

CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA pourront publier et reproduire sur la Plateforme l'image, l'enregistrement de la voix et le nom du gagnant, pour autant que ce dernier y consente sur demande de CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA.

En conséquence les données collectées sont transmises uniquement à CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA, organisateurs du Jeu Concours établie en France.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA par courrier à cette adresse.

Carrefour Hypermarchés – Grand Jeu «Ma Région Bretagne»

Direction Marketing CRM Digital Carrefour.fr

93 - 95 Avenue de Paris

91342 Massy cedex

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du Jeu Concours pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu Concours.

Dans l'hypothèse où le participant fait part expressément de sa volonté de recevoir la Newsletter de Carrefour, les données transmises seront alors collectées par Carrefour à des fins d'enquêtes, d'analyses ou dans le cadre d'opérations commerciales par Carrefour, ses filiales, son réseau commercial et/ou toute société offrant un service pour le compte Carrefour.

Article 9 : Convention de preuve électronique

CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA peuvent se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les participants, sauf abus ou erreur manifeste.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support informatique ou électronique précités.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par CARREFOUR ET BISCUITERIE LOC MARIA dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ANNEXES

Liste des magasins participants et adresses internet de leurs pages Facebook

Carrefour Guingamp

https://www.facebook.com/Carrefour.Guingamp/

Carrefour Saint-Brieuc Langueux

https://www.facebook.com/Carrefour.Saint.Brieuc.Langueux/

Carrefour Brest

https://www.facebook.com/Carrefour.Brest/

Carrefour Plouzané

https://www.facebook.com/CarrefourPlouzane/

Carrefour Quimper

https://www.facebook.com/carrefourquimper/

Carrefour Saint-Renan

https://www.facebook.com/CarrefourSaintRenan/

Carrefour Fougères

https://www.facebook.com/Carrefour.Fougeres/

Carrefour Rennes Alma

https://www.facebook.com/CarrefourRennesCentreAlma/

Carrefour Rennes Cesson

https://www.facebook.com/Carrefour.Rennes.Cesson/

Carrefour Laval

https://www.facebook.com/carrefour.laval.53

Carrefour Vannes

https://www.facebook.com/Carrefour.Vannes/

Carrefour Saint Malo

https://fr-fr.facebook.com/Carrefour.Saint.Malo/

Carrefour Nantes Beaulieu

https://fr-fr.facebook.com/CarrefourNantesBeaulieu/

Carrefour Nantes La Beaujoire

https://fr-fr.facebook.com/CarrefourNantesBeaujoire/

Carrefour Nantes Saint - Herblain

https://www.facebook.com/Carrefour-St-Herblain-1196369777082081/

Carrefour Lorient

https://fr-fr.facebook.com/Carrefour.Lorient/